
FACILITER L'ACCES AUX FINANCEMENTS ET AUX MARCHES PUBLICS POUR LES PME

Envisager de réserver aux PME une part garantie des marchés publics au sein de l'Union européenne

Le "Small Business Act" américain consiste à réserver une part des appels d'offre publics aux PME. Les Etats-Unis bénéficient d'une telle possibilité par exception, car le « Small Business Act » est antérieur à l'accord OMC et qu'ils ont alors obtenu une exemption sur ce point. Ce type de disposition est donc à ce jour prohibé en France, tant au titre de la réglementation européenne qu'au titre des accords OMC.

Avant de lancer un "Small Business Act" en France et en Europe, il est nécessaire d'obtenir une position européenne commune pour négocier à l'OMC. Thierry Breton effectuera prochainement une démarche de propositions en ce sens auprès des autres Etats-membres et de la Commission européenne.

Une obligation de publication de la part des marchés publics attribués aux PME par chaque acheteur public dès l'automne 2005

L'Observatoire des marchés publics, qui sera mis en place pour la rentrée, exercera la surveillance de la part des PME dans l'ensemble des marchés attribués par l'Etat ainsi que par les collectivités locales et en assurera la publicité à travers la publication de statistiques pertinentes.

Par ailleurs, Thierry Breton a décidé que chaque acheteur public devra à l'avenir rendre compte *ex post* de la part de ses marchés attribués aux PME et des statistiques précises seront publiées.

Il propose que les grandes entreprises privées s'engagent également à rendre public dans leur rapport consacré au « Développement durable » le taux de commandes attribuées à des PME.

Promouvoir l'accès des PME aux financements de l'Agence pour l'innovation industrielle (All)

L'All financera des grands projets, qui seront menés par une ou plusieurs grande(s) entreprise(s). Thierry Breton fixe comme objectif à l'Agence une participation à hauteur de 25% des PME aux programmes qu'elle finance.